

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 BUDGET 21400 - CCAS

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a codifié les dispositions résultant de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, précisant que l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit les dispositions qui imposent aux exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Contenu du rapport :

- Le bilan d'activités 2021,
- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Les informations sur la dette
- Une note sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

■ BILAN D'ACTIVITE 2021

L'année 2021 a encore été une année difficile du fait du contexte pandémique.

Malgré cela, le CCAS a poursuivi ses missions d'aide de proximité en faveur des personnes âgées, des familles et des personnes en situation de précarité et de difficultés. Il a dû adapter certaines de ses actions en respectant les consignes et les protocoles sanitaires.

Ainsi, il a :

- * répondu aux situations sociales urgentes ou non,
- * accompagné les vicomtais les plus vulnérables et/ou en situation de précarité,

- * maintenu une activité de lien social,
- * distribué dans le respect des gestes barrières et une organisation adaptée, les repas du goûter des aînés à 290 séniors âgés de plus de 70 ans.

Les élèves de l'Ecole Primaire ont été mobilisés pour agrémenter les colis du goûter des aînés de belles compositions (dessin, objets...)

2021 a été singulière et restera empreinte de solidarité, un remerciement pour le travail des employés en télétravail ou non et pour l'engagement des bénévoles et des élus.

Au vu des actions et des activités 2021, le CCAS dégage un excédent de fonctionnement au Compte Administratif de 12 190.11 €.

RECETTES	CA 2021
002 – Résultat 2020	7 483.10€
Excédent 2020	
70 – Produits des services	0.00 €
Facturation aux familles restaurant scolaire	
74 – Dotations et participations	30 020.00€
Subvention commune : 30 000.00 €	
Dossier aide sociale : 20.00 €	
75 – Produits de gestion courante	1 112.00 €
Participation bénéficiaires banque alimentaire	
77 – Produits exceptionnels	50.00 €
Don suite à la MAD de la salle du Moulin Rouge	
TOTAL	38 665.10 €
DEPENSES	CA 2021
011 – Charges à caractère général	8 103.19 €
Carburant	25.00 €
Repas banque alimentaire	1 805.34 €
Goûter des Aînés	1 140.00 €
Transport solidaire	115.26 €
Cotisations banque alimentaire + UNCCAS	165.20 €
Salaire agent social	4 683.39 €
Taxe foncière	169.00 €
012 – Charges de personnel	380.00 €
Cotisation URSSAF bénévoles	
65 – Charges de gestion courante	6 609.80 €
Secours d'urgence	70.00 €
Aides	1 539.80 €
Subventions aux associations	5 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	11 382.00 €
Amortissements 2021	
TOTAL	26 474.99 €
EXCEDENT TOTAL DE FONCTIONNEMENT	12 190.11€.

■ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Voici les principales lignes d'actions pour l'année 2022 :

- * proposition de manifestations pour le rétablissement du lien social à la sortie de la crise sanitaire : conférences, café Entour 'âge, Semaine Bleue,
- * maintien des activités pérennes du CCAS (financement permis de conduite, aides ponctuelles et exceptionnelles, jouets de Noël ...),
- * développement du ticket transport avec Impuls'Yon au vu du besoin existant,
- * aide de certains jeunes suite à la mise en place du dispositif « argent de poche »,
- * poursuite des formations auprès des organismes partenaires de l'agent en charge du CCAS,
- * soutien à l'Ukraine par le biais d'une aide humanitaire.

↳ SECTION DE FONCTIONNEMENT

① Les recettes

Les principales ressources du CCAS prévues pour l'année 2022 sont, en dehors du résultat reporté de 2021 de 12 190.11 € :

* **remboursement de frais (70878)** : reversement par les familles des impayés de cantine réglés par le CCAS directement au prestataire estimé à 2 000.00 € pour 2022.

* **Participations (747**)** : 130.00 € du Département pour les dossiers d'aide sociale établis en 2021 et 30 000.00 € sont versés par la Commune pour permettre au CCAS de prendre en charge toutes les manifestations ou opérations à caractère social et de développer ses différentes actions.

* **produits divers (75888)** : participation des bénéficiaires à la Banque alimentaire attendue pour 2 500.00 €.

② Les dépenses

* **carburant (60622)** : bons attribués aux personnes nécessiteuses pour 100.00 €

* **alimentation (60623)** : cet article concerne les produits frais et/ou surgelés remis par la Banque Alimentaire tous les 15 jours.

* **petit équipement (60632)** : estimation de 1 000.00 € pour l'achat de matériel dans la fabrication d'étagères

* **réparations sur bâtiment public (615221)** : afin d'effectuer la réparation d'une partie du sol du local CCAS, une somme de 1 308.11 € est provisionnée pour 2022

* **études et recherches (617)** : le CCAS doit réaliser une Analyse des Besoins Sociaux ayant pour objectif de mettre en place une politique sociale adaptée aux besoins de la population. Un montant de 8 000.00 € est provisionné en vue de retenir le cabinet chargé de cette analyse.

* **fêtes et cérémonies (6232)** : cet article concerne essentiellement les achats effectués pour le Goûter des Aînés offert en fin d'année. En raison de la crise sanitaire, le Goûter s'est transformé en « drive ». Une provision de 3 300.00 € est effectuée.

* **voyages et déplacements (6251)** : remboursement aux bénévoles des transports solidaires effectués.

- * **cotisations (6281)** : adhésion à la Banque alimentaire et à l' UNCCAS.
- * **remboursement de frais (62871)** : remboursement à la commune d'une partie du salaire de l'agent en charge du CCAS estimé à 5 000.00 €
- * **autres services extérieurs (6288)** : règlement au prestataire des impayés de cantine pour 2 000.00 €
- * **cotisations URSSAF (6451)** : 380.00 € pour les 19 bénévoles
- * **amortissements (6811)** : amortissement annuel de 11 382.00 € en contrepartie de l'amortissement en recettes d'investissement.
- * **aides (6513*)** : aides et secours d'urgence attribués aux personnes nécessiteuses pour 3 800.00 €
- * **créances (654*)** : provision pour non-recouvrements de divers créances
- * **subventions (65748)** : versements à divers organismes en lien avec le CCAS pour 5 100.00 €

↳ SECTIONS D'INVESTISSEMENT

① Les recettes

Les recettes se composent principalement de l'affectation du résultat reporté de 2021 pour 22 810.17 € et de l'amortissement annuel pour 11 382.00 €.

Une somme de 14 300.00 € est provisionnée pour les remboursements des avances effectuées en 2021 (2 dossiers en cours) et 2022.

② Les dépenses

* **immobilisations corporelles (218**)** : dans la perspective de l'ouverture d'une épicerie solidaire, certains achats s'avèrent nécessaires : camion frigorifique, divers matériels informatiques, vitrines réfrigérées ...

Bien plus qu'un commerce de proximité à bas prix, elle sera surtout un vrai lieu d'accueil et d'échange permettant de sortir de l'isolement

* **avances remboursables (2745)** : 4 000.00 € sont provisionnés pour faire à de nouvelles demandes sous forme de prêt remboursable.

■ ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucune opération de ce type n'est envisagée pour l'exercice 2022.

Seul un amortissement de 11 382.00 € est prévu annuellement.

■ INFORMATION LIEE A LA GESTION DE LA DETTE

Absence d'emprunt.

■ EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Depuis de nombreuses années, les moyens et financements investis dans les interventions, les actions de prévention, le développement social, les manifestations et les opérations à caractère social ont été adaptés aux disponibilités du CCAS et à la subvention communale.

En l'absence d'emprunt, le budget du CCAS se traduit principalement par les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Dans un contexte social et sanitaire particulièrement difficile, poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes en maintenant son action sociale et sa prévention de proximité.